

LE CHARDONNET



“Tout ce qui est catholique est nôtre”

Louis Veuillot



In cauda venenum

C'est donc fait. Mgr Fellay a rencontré le pape François, entretien dont il a dévoilé les grands traits tant dans un communiqué qu'à l'occasion du sermon prononcé au Puy. Au lendemain de ce rendez-vous, la partie continuait avec Mgr Pozzo, véritable maître d'œuvre des relations que Rome entretient avec la Fraternité Saint-Pie X. Puis, dans le journal *La Croix* du 7 avril, ce même Mgr Pozzo synthétisait les conditions romaines à une régularisation canonique. Ses affirmations sont trop importantes pour ne pas s'y arrêter.

Car à vrai dire, le propos est à première vue surprenant. Jusqu'à présent, l'acceptation pleine et entière de Vatican II était posée comme un critère indispensable de catholicité. Et jusqu'à présent, la Fraternité Saint-Pie X criait à l'injustice : jamais un texte reconnu comme non infaillible ne peut être normatif pour la foi. Or c'est précisément cette divergence que semble résoudre Mgr Pozzo, admettant apparemment la justesse de l'objection.

Reprenant à sa manière les critères traditionnels de catholicité – « l'adhésion à la profession

de foi, le lien des sacrements et la communion hiérarchique avec le pape » – Mgr Pozzo affirme qu'eux seuls seront constitutifs de la déclaration doctrinale réclamée à



Mgr Pozzo

tous les membres de la Fraternité. En toute logique, il en déduit que « les difficultés soulevées par la FSSPX au sujet des questions

de la relation Église-État et de la liberté religieuse, de la pratique de l'œcuménisme et du dialogue avec les religions non chrétiennes, de certains aspects de la réforme liturgique [...] ne constituent pas un obstacle pour la reconnaissance canonique ». Apparemment, voici donc désacralisé le concile Vatican II, qui redeviendrait sujet à discussion plutôt qu'objet d'indispensable adhésion. Voilà qui paraît bien nouveau.

Hélas, ce n'est là qu'apparence. Car ce que Mgr Pozzo concède quant à la profession de foi, il le reprend aussitôt, lorsqu'il expose sa conception de la communion hiérarchique : la Fraternité Saint-Pie X devra « accepter que le magistère de l'Église soit le seul à qui est confié le dépôt de la foi pour être gardé, défendu et interprété ». Interprété : en ce dernier mot réside tout le problème, *in cauda venenum*.

Si Mgr Pozzo avait concédé que « Vatican II ne peut être compris de façon adéquate que dans le contexte de la Tradition entière de l'Église et de son magistère constant », voici qu'il ajoute maintenant, de façon implicite mais bien réelle, que la Tradition ne peut à son tour être comprise (interprétée)

suite page 2

SOMMAIRE

PAGE 1 - Éditorial

par M. l'abbé Patrick de La Rocque

PAGE 3 - Dieu le Père fut-il le bourreau de son Fils ?

par M. l'abbé François-Marie Chautard

PAGE 6 - *Amoris lætitia* : l'un des documents romains les plus déplorables de l'histoire de l'Église contemporaine.

par M. l'abbé Denis Puga

PAGE 9 - Un siècle de barbarie communiste

par M. l'abbé Philippe Bourrat

PAGE 11 - Présentation des services de la paroisse : le service d'entraide

PAGE 12 - Activités de la paroisse

qu'à la lumière de Vatican II et des enseignements postérieurs. C'est là toute la fameuse – et fumeuse – herméneutique de la continuité, en laquelle l'inacceptable déclaration doctrinale de 2012 avait voulu nous enfermer. Admettre une telle critériologie interdit l'indispensable remise en cause des affirmations délétères de Vatican II. La discussion – remise à plus tard – se limiterait alors, de l'aveu même de Mgr Pozzo, à une simple « clarification » en vue d'une plus

« Il ne s'agit plus de nous faire admettre directement les erreurs destructrices de Vatican II, mais seulement de nous imposer le port de lunettes déformantes. »

grande précision.

Rien n'a donc véritablement changé des exigences romaines. Seule l'habileté s'est affinée. Fuyant l'indispensable confrontation doctrinale qui confondrait l'erreur au profit de la vérité salvatrice, on cantonne le débat à « l'herméneutique ». Il ne s'agit plus de nous faire admettre directement les erreurs destructrices de Vatican II, mais seulement de nous imposer le port de lunettes déformantes : accepter que les erreurs répandues par les tenants actuels de la fonction magistérielle – erreurs souvent blasphématoires une fois menées à terme – que ces erreurs, donc, servent de fourches caudines sous lesquelles devrait se plier l'enseignement constant et

souvent infaillible de l'Église. C'est évidemment impossible, ainsi que le signalait Mgr de Galarreta en janvier lors de sa conférence à Bailly.

Certains rétorqueront peut-être que nous ne pouvons rester insensible à tant de bienveillance romaine. Sans empiéter nullement sur les intentions, on se doit néanmoins de constater qu'une telle « bienveillance » est pour le moins intéressée : Mgr Pozzo aura ainsi réussi à cantonner le débat à de simples précisions ou clarifications, là où il ne peut y avoir que rejet de l'erreur. Pour ne prendre que les derniers exemples en date, que seraient de simples « précisions », face à la radicale remise en cause du mystère de la Rédemption par le pape émérite Benoît XVI (intervention rendue publique le 16 mars) ? Ou encore, comment de simples « clarifications » suffiraient à contrer l'introduction officielle du relativisme moral de la récente instruction post-synodale *Amoris laetitia* ? Empêcher la dénonciation de tels textes reviendrait simplement à faciliter la prolifération de l'erreur, au plus grand détriment de l'Église, de sa foi et de sa morale, au plus grand détriment des âmes.

On comprend le réalisme de Mgr Fellay affirmant voici peu qu'il y faudrait sans doute des années. Car, si tant de temps n'a pas suffi à modifier substantiellement les conditions de Mgr Pozzo, combien en faudra-t-il non seulement pour y parvenir, mais encore pour

reconnaître à la Fraternité Saint-Pie X son droit et devoir de dénoncer tant les erreurs que les fauteurs d'erreur, condition sine qua non posée par le chapitre de 2012 ? Bref, sur le fond, rien de bien neuf sous le soleil romain quant aux rapports avec la Fraternité Saint-Pie X.

Abbé P. de LA ROCQUE

Horaire des messes

Dimanche

- 8h00 : Messe lue
- 9h00 : Messe chantée grégorienne
- 10h30 : Grand-messe paroissiale
- 12h15 : Messe lue avec orgue
- 16h30 : Chapelet
- 17h00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
- 18h30 : Messe lue avec orgue

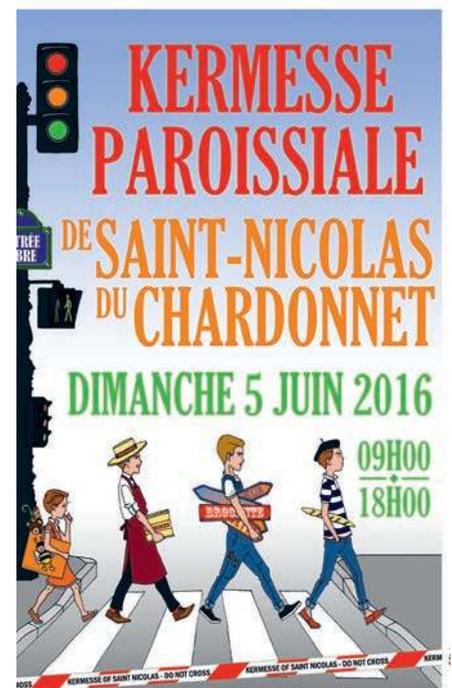
En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30. La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{ère} et 2^e classe.

Conférences du lundi de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Lundi 9 mai 2016, 19 h 30 : *Le beau, spendeur du vrai ?*
par M. l'abbé Gleize

21 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS - (métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)
Entrée : 7 € (étudiants : 3,50 €) - tél : 01 42 22 00 26 - www.iuspx.fr



Dieu le Père fut-il le bourreau de son Fils ?

Par l'abbé François-Marie Chautard

Qu'un ancien pape connaisse son successeur est assez peu courant. Qu'il en commente la ligne générale l'est encore moins. C'est pourtant ce que vient de faire le pape émérite Benoît XVI en décrivant l'attitude du pape François, dans une conférence publiée le 16 mars 2016 par L'Osservatore romano¹ : « Sa pratique pastorale s'exprime précisément dans le fait qu'il nous parle continuellement de la miséricorde de Dieu ».

Fort de cette remarque, le pape émérite revient sur la notion corrélatrice de Rédemption comme réponse au mal présent dans le monde. Régulièrement au cours de son existence, Joseph Ratzinger est revenu sur ce point en écartant la vision d'un Dieu le Père cruel exigeant le sang de son Fils et se vengeant sur ce dernier des péchés du monde comme s'il en était lui-même l'unique responsable².

Le drame est qu'en mettant l'accent sur cette vision outrancière de la Passion, l'ancien pape rejette la véritable doctrine catholique pour lui substituer une conception erronée où les exigences de la justice sont noyées dans une miséricorde lénifiante.

Dénonciation d'une vision caricaturale

Le journaliste, le R.P. Servais, sj, pose la question suivante : « Quand Anselme dit que le Christ devait mourir sur la croix pour réparer l'offense infinie faite à Dieu, et ainsi rétablir l'ordre brisé, il utilise un langage difficilement acceptable par l'homme moderne. En parlant de cette façon, on risque de projeter sur Dieu, l'image d'un Dieu de colère, saisi, devant le péché de l'homme, de sentiments de violence et d'agressivité comparables à ce que nous-mêmes pouvons expérimenter. Comment est-il possible de parler de la justice de Dieu sans risquer d'enfreindre la certitude désormais établie parmi les fidèles, que le Dieu des chrétiens est un Dieu "riche en miséricorde" ? » (Éphésiens 2/4)

Autrement dit, la vision traditionnelle d'une Rédemption appelée à restaurer l'ordre de la justice brisé par le péché des



Le pape émérite Benoît XVI

hommes, ne serait-elle pas dépassée, inaudible à l'esprit moderne, et finalement irrespectueuse de la miséricorde divine ?

Joseph Ratzinger semble répondre qu'il ne s'agit que d'une question de formulation : « La conceptualité de saint Anselme est certainement devenue incompréhensible pour nous aujourd'hui. C'est notre devoir de tenter de comprendre de manière nouvelle la vérité qui se cache derrière cette manière de s'exprimer ».

En réalité, pour l'ancien pape, c'est bien davantage qu'une mauvaise formulation comme le montre la suite.

Tout d'abord, il dénonce une vision erronée de la Rédemption. « L'opposition entre le Père, qui insiste de manière *absolute* sur la justice, et le Fils qui obéit au Père et, en obéissant, accepte les exigences cruelles de la justice, est non seulement incompréhensible aujourd'hui, mais, en partant de la théologie trinitaire, est en elle-même totalement erronée. Le Père et le Fils sont un, et donc leur volonté est *ab intrinseco*, une seule ». En effet, il ne faudrait pas imaginer une dissension entre la volonté du Père et la volonté divine du

Fils qui ne sont qu'une seule et unique volonté divine.

Quant à imaginer que le Père s'acharne sur le Christ, en exigeant le sang versé, comme si ce dernier était coupable de tous les maux du monde, on s'accordera à reconnaître que cela heurte l'image d'un Père qui déclare sur le Thabor : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ».

Peut-on dire pour autant que le mal résulte de la Providence de Dieu qui le laisse se répandre et que Dieu se devrait de réparer l'incurie de son gouvernement ?

1 - Le titre de la conférence est « Il suffit de dix justes pour que toute la ville soit sauvée ». Cette conférence est révélatrice de la pensée de Joseph Ratzinger au sujet de la Rédemption mais également de la nécessité de la foi catholique pour être sauvé. Faute de pouvoir tout analyser dans ces colonnes du *Chardonnet*, nous nous limiterons à la notion de rédemption.

2 - On en trouvera l'exposé et la réfutation par Mgr Bernard Tissier de Mallerais, *L'étrange théologie de Benoît XVI*, éd. du Sel, 2010, p. 130-168.

Telle est l'opinion d'un théologien que n'approuve pas J. Ratzinger : « *le Christ n'aurait pas souffert pour les péchés des hommes, mais il aurait même, pour ainsi dire, effacé les fautes de Dieu* ». Où donc est la solution ?

La solution de Joseph Ratzinger

À ces deux visions extrêmes, Joseph Ratzinger oppose la solution suivante : que faire devant le mal ? « Dieu ne peut tout simplement pas laisser telle qu'elle est la masse de mal qui découle de la liberté que Lui-même a concédée. Il n'y a que lui qui, en venant faire partie de la souffrance du monde, puisse racheter le monde ». Que signifie le terme de « racheter le monde » dans l'esprit de J. Ratzinger ? Il ne le précise pas³. Et seul l'amour souffrant du Christ permet de racheter le monde. Le Christ s'immole donc par amour.

Dans cette idée, Dieu le Père s'associe à l'amour souffrant de son Fils. « Il ne s'agit pas d'une justice cruelle, pas plus que du fanatisme du Père, mais bel et bien de la vérité et de la réalité de la création : du véritable dépassement intime du mal qui, en dernière analyse ne peut se réaliser que dans la souffrance de l'amour ».

Et le pape émérite de citer H. de Lubac : « Le Père lui-même n'est pas sans passion ! Si on l'invoque, alors il connaît la miséricorde et la compassion. Il perçoit une souffrance d'amour (*Homélie sur Ezéchiel 6: 6*) ».

La vérité catholique

Avant de revenir sur ces différentes visions et d'y répondre, il convient de rappeler la doctrine traditionnelle de la Rédemption. Dieu a laissé la liberté aux hommes qui en ont abusé et ont gravement offensé leur créateur. De là comme en cascade se sont multipliés les maux de toutes sortes : mort, maladies, mais aussi blessures de la nature humaine (ignorance, malice, faiblesse, concupiscence) et tous les péchés qui s'en sont suivis.

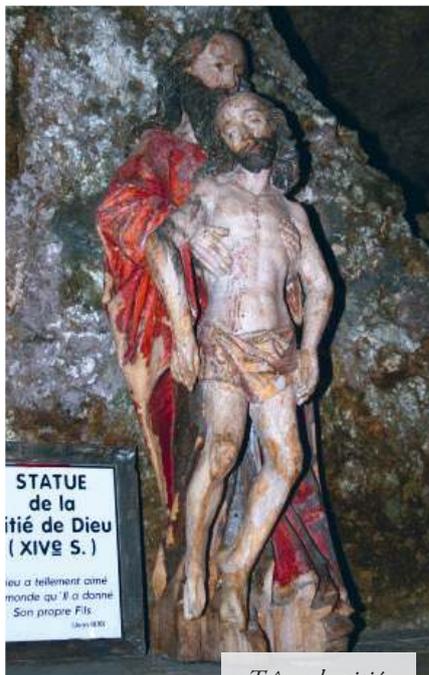
Le désordre est donc double : envers Dieu qui est offensé par les péchés des hommes et envers la créature humaine elle-même victime de ses propres fautes.

Ce double désordre n'est cependant pas à mettre sur le même pied. Dans un cas, l'offense porte sur un innocent, Dieu, in-

finiment bon. Dans l'autre, le mal touche des créatures pécheresses. Que cela puisse être difficile à entendre pour nos contemporains est sans doute fondé, mais cela ne justifie pas d'occulter la vérité, encore moins de la travestir.

En conséquence de ce double désordre, Dieu devait à sa justice de rétablir l'ordre blessé par le péché. Et donc de punir l'homme pour sa faute.

Mais la justice n'exigeait pas le rachat de l'homme. Dieu ne l'avait pas fait pour les démons ; il ne le devait pas pour les hommes.



Trône de pitié

Relativement à sa miséricorde, Dieu n'était pas non plus tenu de racheter l'homme, mais pouvait se « contenter » de punir l'homme avec une moindre rigueur que sa faute l'exigeait.

Ce point est capital, car si l'on fait de la Rédemption des hommes une exigence, cette œuvre n'est plus l'immense don, mais l'immense dû de Dieu. C'est blesser à la racine la beauté, la grandeur et le mystère de l'amour de Dieu. C'est finalement altérer la notion même de miséricorde qui bascule au rang de réparation nécessaire. Dans sa sagesse, Dieu a choisi le moyen de l'Incarnation rédemptrice de son Fils qui permet, d'une part, de porter remède au double désordre introduit par le péché, l'offense faite à Dieu et le mal causé en l'homme, et, d'autre part, de satisfaire la justice et la miséricorde⁴.

La justice est satisfaite car l'offense faite à Dieu est expiée et l'homme redressé dans le bien. La miséricorde est surabondamment satisfaite comme il est inutile de l'expliquer.

Il y a donc bien une œuvre de justice mais cette œuvre de justice est animée par l'amour miséricordieux de Dieu.

Dieu demande au Christ-homme, lui-même Dieu, de s'immoler sur la Croix et de laver l'offense faite par les hommes à Dieu. Mais il le demande, non dans un esprit de vengeance ou de cruauté, mais dans un esprit d'amour miséricordieux des hommes qui, par le Fils, répareront eux-mêmes l'outrage commis à Dieu et seront restaurés dans l'amitié divine. Ainsi s'éclaire l'erreur des doctrines précédentes.

Réponse à la vision d'un Dieu vengeur

Concernant la doctrine de saint Anselme, il faut noter au préalable la présentation caricaturale qu'en donnent le journaliste et l'ancien pape. Tous deux ne retiennent que l'argument de la justice dans le développement de la pensée anselmienne.

Quant à la vision fautive qu'ils en donnent, celle-ci pêche de deux manières soulignées par J. Ratzinger :

- elle voit dans la Rédemption un acte de justice *absolue* et non de miséricorde.
- elle voit dans le sacrifice du Fils un acte *cruel* de la justice vindicative.

Cette deuxième erreur se comprend à la lumière d'une distinction entre deux types de justice.

Il y a tout d'abord la justice *vindicative* qui consiste dans le châtement d'un coupable. Le Christ étant innocent, il faut exclure absolument ce type de justice dans la Rédemption, faute de quoi le Père aurait châtié un innocent, ce qui est injuste⁵. Selon cette justice, Dieu le Père se serait vengé sur son Fils devenu péché à la place des hommes.

Il y a ensuite un autre type de justice appelé *justice d'amour* qui consiste à accepter ou

3 - Il l'exprime ailleurs. En substance, Dieu renoue avec l'homme par amour. Voir Mgr Tissier de Mallerais, op. cit., p. 132.

4 - Cf. saint Thomas, IIIa, 46, 1, ad 3um.

5 - IIIa, 47, 3, ad 1um, p. 144.

à susciter la satisfaction d'un tiers pour réparer le péché d'un coupable. C'est une justice toute pénétrée d'amour miséricordieux, qui expie la peine à la place d'un coupable. C'est ce qu'on appelle pour le Christ la satisfaction vicaire. Selon cette justice, Dieu le Père fait le sacrifice de son Fils en suscitant dans son âme le désir de mourir à la place des hommes et en laissant les bourreaux de son Fils exercer leur besogne⁶. En ce sens, Dieu le Père « n'a pas épargné son propre Fils » (Rom 8/32).

Réponse à la solution de Joseph Ratzinger

En excluant l'idée d'un ordre à réparer au profit d'une rédemption uniquement animée par l'amour, Joseph Ratzinger ne fait pas œuvre originale, mais renouvelle l'erreur du R.P. Sanson, prédicateur de Notre-Dame de Paris en 1927, qui dut interrompre son carême à la suite d'une conférence portant sur ce sujet⁷.

L'erreur est simple et inverse de la précédente : elle évacue la justice au profit de l'amour. Par voie de conséquence, la Rédemption n'est plus une réparation du désordre objectif causé par le péché, mais seulement la preuve de l'amour de Dieu et le remède au mal. C'est disjoindre d'une autre manière justice et miséricorde, erreur que l'on retrouve chez le pape François. C'est dénaturer en profondeur le mystère de la Rédemption, c'est donc déséquilibrer tout le christianisme.

Quant à dire que « Dieu ne peut tout simplement pas laisser telle qu'elle est la masse de mal qui découle de la liberté que Lui-même a concédée », c'est, *a minima*,

risquer de faire de l'œuvre de miséricorde une œuvre due en justice, ce qui est précisément une grave erreur comme nous l'avons souligné, d'autant plus paradoxale qu'elle est censée magnifier la miséricorde. Au maximum, c'est faire peser sur Dieu une partie de la responsabilité du péché. C'est un lointain écho de l'excuse injuste d'Adam : « c'est la femme que tu m'as donnée qui m'a donné du fruit ». S'il avait voulu souligner par une exagération rhétorique que Dieu est tellement bon qu'il ne peut laisser le mal sans réparation, on ne

« L'erreur est simple et inverse de la précédente : elle évacue la justice au profit de l'amour. »

voit pas pourquoi il a ajouté que la masse de mal découle de la liberté concédée à par Dieu à l'homme.

De cette grave erreur découlent diverses conséquences liturgiques et spirituelles. Signalons-en quelques-unes.

Tout d'abord, il n'est plus lieu de rappeler à l'homme la dette que l'homme contracte envers Dieu par le péché et la réparation que le Christ a accomplie à sa place. La notion d'expiation d'une peine en justice est écartée.

Dès lors, la liturgie nouvelle évite les rappels du péché des hommes pour se concentrer sur l'amour du Christ⁸. La nouvelle messe met aussi entre parenthèses la réparation satisfaisante du sacrifice de l'autel. Elle n'est plus le Saint Sacrifice mais l'Eucharistie,

c'est-à-dire l'action de grâce. L'efficacité du Saint Sacrifice se réduit à une portée symbolique. On rejoint ici la notion moderniste d'un sacrement purement efficace par sa signification et non par lui-même.

Enfin, le principal travers de cette doctrine est d'instaurer un nouveau désordre dans la conception du péché et du sacrifice du Christ.

Au lieu de rappeler que le péché est d'abord une offense envers Dieu avant d'être un tort fait au pécheur lui-même, on met l'accent sur la mal causé en l'homme.

Au lieu d'enseigner que la Croix est d'abord la réparation du désordre causé envers Dieu avant d'être le salut des hommes (les deux se rejoignent dans le concret et dans cet ordre), on escamote la satisfaction de l'offense faite à Dieu.

C'est là un étrange paradoxe : sous prétexte d'éclairer la figure de Dieu le Père malmené par une vision rigoriste, on l'a mise sous le boisseau. Œuvre des ténèbres mais non de la Lumière. Saint Jean l'avait pourtant annoncé clairement : *ecce Agnus Dei qui tollit peccatum mundi*. ●

6 - Ibidem.

7 - Voir sur ces questions, Philippe de La Trinité, OCD, *La rédemption par le sang*, coll. *Je sais je crois*, Fayard, 1959, notamment p. 30.

8 - Voir *Le problème de la réforme liturgique*, Clovis, 2001, p. 40-46.

Carnet paroissial

À été régénéré de l'eau du baptême

Bosco MUEL 9 avril

Ont contracté mariage devant l'Église

Julien FOLGUES et Julie TSAN 27 mars

Anthony LECLAND et Vanessa BOUNTHONG 27 mars

Ont été honorées de la sépulture ecclésiastique

Micheline PROUTEAU 6 avril

Geneviève POUPLIER 14 avril

Rachel LEBEAU 18 avril

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - À expédier à M. Éric Brunet, LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

Amoris lætitia : l'un des documents romains les plus déplorables de l'histoire de l'Église contemporaine

Par l'abbé Denis Puga

À l'automne dernier nous terminions un article du Chardonnet (n°312 de novembre 2015) analysant le motu proprio du pape François sur la réforme des procès de nullité de mariage par cette réflexion d'un avocat défenseur du lien dans un tribunal ecclésiastique romain récemment rencontré, affirmant que suite à cette décision pontificale, « toutes les digues qui protégeaient l'indissolubilité du mariage vont céder... ». Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que cette triste prophétie se réalise. Il ne fait aucun doute en effet que par la publication de l'exhortation du Synode Amoris lætitia sur la famille publiée ce mois-ci, le pape François « ouvre une brèche qui remet en cause toute la morale catholique »¹.

Tous les médias l'ont immédiatement repéré et leurs grands titres ont étalé aux regards de tous, propageant encore plus le scandale : « Le pape François ouvre une porte à la communion des divorcés remariés »².

Dans ce document fleuve (260 pages !) qui certes se veut pastoral et non doctrinal, un chapitre entier (ch. VIII à partir du n° 296) intitulé « Accompagner, discerner et intégrer la fragilité » présente tout un ensemble de réflexions, d'affirmations et de directives qui, quand elles seront mises en pratique, vont détruire peu à peu *in praxi* l'enseignement constant de l'Église non seulement sur l'indissolubilité du mariage mais aussi sur la communion eucharistique.

L'Église catholique a toujours enseigné que le mariage sacrement est indissoluble et que les personnes qui ont divorcé et par la suite ont voulu contracter



Jésus et la Samaritaine : Jésus n'a pas dit à la Samaritaine : ton union avec ton cinquième conjoint n'est pas dépourvue de signification chrétienne car tu es en cheminement vers l'idéal du mariage, mais « Vous avez raison de dire : Je n'ai point de mari ; car vous avez eu cinq maris, et celui que vous avez maintenant n'est pas à vous ; en cela, vous avez dit vrai. » 4/17-18

une nouvelle union, sont des pécheurs publics et donc à ce titre, vivant publiquement dans une occasion prochaine et volontaire de pécher, ne peuvent être en état de grâce et par là même s'approcher de l'Eucharistie qui est le sacrement de l'amour de Dieu. Les personnes dans cette situation en effet ne peuvent dire en vérité à Dieu qu'elles l'aiment par-dessus tout, puisque publiquement, officiellement, et par un lien contractuel qui se veut stable, elles lui refusent la fidélité à une promesse qu'elles lui ont faite devant son l'Église le jour de leur mariage religieux, promesse d'être fidèles à leur conjoint pour la vie entière.

Le mariage chrétien un idéal ?

Dans le chapitre huit de l'exhortation synodale assumée par le Pape François, c'est toute une morale de gradualité qui est présentée. Il y aurait l'idéal : le ma-

riage chrétien qui est réaffirmé indissoluble, idéal magnifique certes mais bien difficilement réalisable dans les situations concrètes du monde contemporain. (On retrouve ici la théorie libérale usée jusqu'à la corde de la distinction entre la thèse et l'hypothèse³). Mais il y a aussi concrètement toutes les situations stables non conformes à l'idéal chrétien (entendons : concubinages, mariages purement civils, etc...) Dans ces situations, dit le document, « il sera possible de mettre en valeur ces signes d'amour qui d'une manière et d'une autre, reflètent l'amour de Dieu » (n°294). « Quand l'union atteint une stabilité consistante

1 - Abbé Gaudron, DICI, 16 avril 2016.

2 - *Le Figaro*, 8 avril 2016.

3 - Voir encart sur thèse et hypothèse.

Thèse et hypothèse

La doctrine libérale établit une distinction entre la **thèse** (c'est-à-dire la théorie : de la doctrine, des commandements, etc.) et l'**hypothèse** (c'est-à-dire la pratique). Cette distinction en soi légitime aboutit chez les libéraux à une séparation étanche : la thèse est vraie en théorie, mais inapplicable en pratique. Cela revient à faire des principes de la doctrine un bel idéal qui n'est jamais applicable. Dans la pratique, c'est l'hypothèse qui est vraie.

Au XIX^e siècle, les libéraux ont appliqué cette idée à l'union de l'Église et de l'État. La thèse était l'union des deux. L'hypothèse était la séparation.

La doctrine catholique ne parle pas de thèse et d'hypothèse, mais

de **principe** et de **circonstances**.

La doctrine s'énonce dans un principe, qui, par définition, est fait pour s'appliquer concrètement selon la variété des circonstances. La pratique est donc de soi dépendante du principe et en est l'incarnation. Cependant, il arrive que certains principes ne soient pas applicables dans des circonstances bien précises. Ainsi, à l'époque d'Henri IV, il était impossible d'appliquer l'interdiction du protestantisme, d'où l'édit de Nantes. Est-ce dans ce cas une application de la distinction entre la thèse et l'hypothèse ?

Absolument pas. Pour deux raisons :

- La première est que le libéralisme établit une séparation permanente

entre la thèse et l'hypothèse et fait du principe une pure abstraction jamais applicable tandis que la doctrine catholique reconnaît l'inapplication ponctuelle d'un principe ;

- La seconde est que l'inapplication ponctuelle d'un principe est appliquée au nom d'un principe supérieur : les conséquences d'une guerre civile religieuse et durable seraient encore pires que la répression d'un faux culte.

Dans *Amoris lætitia*, le pape tend à faire du mariage chrétien un idéal magnifique en théorie, c'est-à-dire la thèse, mais inapplicable pour beaucoup. L'hypothèse est ici une certaine union qui s'approcherait par certains aspects du mariage sans en être un.

à travers un lien public, elle est caractérisée par une affection profonde, confère des responsabilités à l'égard des enfants, donne la capacité de surmonter les épreuves et peut être considérée comme une occasion à accompagner dans le développement menant au sacrement du mariage ». (n°293). En résumé, il faudrait nécessairement conclure de ces propos qu'une vie de couple peccamineuse serait une étape vers la sainteté du mariage chrétien... On retrouve ici le principe conciliaire du *semen veritatis* déjà appliqué dans le faux œcuménisme : l'appartenance à des communautés acatholiques est une voie vers l'adhésion à la véritable Église du Christ ! N'a-t-on pas vu le cardinal Christoph Schönborn, archevêque de Vienne, qui fut le maître d'œuvre du *Nouveau Catéchisme de l'Église Catholique*, louer l'attitude d'un de ses amis, homosexuel, qui s'était mis en union stable après plusieurs relations temporaires et éphémères !⁴ Avec une



Le martyr de saint Jean-Baptiste (Le Caravage) : C'est pour avoir dit à Hérode : « Il ne t'est pas permis de l'avoir (pour femme). » (Mat 14/4) que ce dernier s'est attiré la haine homicide d'Hérodiade.

4 - Cardinal Schönborn : « Une relation homosexuelle stable est préférable à une aventure » *La Vie* 16 sept. 2015.

telle disposition d'esprit on fait table rase du grand principe de la morale catholique énoncé par Saint Paul : *Non faciamus mala ut adveniant bona : Ne faisons pas le mal pour qu'advienne le bien.* (Rom. III, 8)

Finalement l'accès à l'Eucharistie resterait pour ces personnes une simple question de discernement personnel. C'est ce que laisse entendre le n° 300 de l'exhortation quand il y est dit qu' « il faut un... discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers, qui devrait reconnaître que, étant donné que le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas, les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes » et spécialement comme le précise la note 336 « en ce qui concerne la discipline sacramentelle, étant donné que le discernement peut reconnaître que dans une situation particulière il n'y a pas de faute grave ». En effet (n°301) « il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante ».

Qui suis-je pour juger ?

Il faut le reconnaître en vérité, nous avons dans cette dernière phrase toute la révolution morale de l'exhortation : tout serait finalement une affaire de conscience personnelle... on navigue en plein subjectivisme. Ainsi celui qui vit objectivement et publiquement dans le péché pourrait s'estimer suffisamment en paix avec sa conscience pour approcher de la Sainte Table. Quel sera le motif de lui refuser alors la Sainte Eucharistie ! Le bien commun ? Mais dans la nouvelle et hétérodoxe théologie d'aujourd'hui le respect de la conscience de chacun n'est-il pas la base de la recherche du bien commun ? « Qui suis-je pour juger ? » dira le pape François. On le voit bien, c'est assurément la ruine des principes fondamentaux de la morale catholique.

Ne nous laissons pas endormir par ceux qui viendront souligner que le document précise qu'il ne se veut pas magistériel sur cette question mais qu'il entend simplement donner des

orientations pastorales sur des points légitimement discutables (cf. n°3) concernant la discipline de l'Église. Tout cela, c'est de la poudre aux yeux. Car c'est par la pratique que la doctrine s'enracine. On se souvient par exemple que Paul VI pour la communion dans la main s'était contenté de donner pour des raisons pastorales un indult très limité, tout en demandant de conserver la manière traditionnelle de communier. On sait ce qui est advenu : la pratique de la communion dans la main est devenue aujourd'hui quasi universelle. C'est ce qui va se passer avec l'ouverture faite par ce document ; ouverture qui est bien plus grave que la communion dans la main ! Permettre à certains divorcés-remariés de communier en en laissant le discernement à leur propre conscience, c'est déclarer publiquement que le mariage chrétien n'est pas intrinsèquement indissoluble et c'est ouvrir la voie au remariage sacramentel et donc à l'hérésie.

Comme le fait remarquer à juste titre M. l'abbé Chautard, « à une époque où les hommes sont si facilement prompts à rompre leurs engagements solennellement pris devant Dieu, est-il charitable, est-il pastoral, est-il bon pour ces divorcés remariés

que d'atténuer, de sous-évaluer, de minimiser une situation peccaminieuse qui constitue, qu'on le veuille ou non, un état de péché mortel plus susceptible de conduire une âme en enfer que de la sauver ? Et de même pour les époux chrétiens, en soulignant que le mariage chrétien est un idéal qui admet des réalisations partielles, cette doctrine fragilise aussi leur foyer. Il est rare qu'un ménage n'essuie aucun orage dans sa vie de couple. Dès lors, si l'on croit que d'autres situations, sans être parfaites, et même en étant imparfaites, ne sont pas si dénuées de sens chrétien, n'y a-t-il pas là une occasion rêvée pour le tentateur de faciliter la chute ? »⁵

On prétendra qu'il y a dans le document d'excellents rappels et des considérations sublimes sur la spiritualité matrimoniale... Peut-être ! Mais une faille, une brèche dans la muraille la plus solide suffit à lui enlever intégralement sa capacité à défendre la cité assiégée et de la livrer entière à l'ennemi. On n'attend pas du successeur de Pierre qu'il fasse passer dans des documents

5 - Sermon du 17 avril 2016 - St Nicolas du Chardonnet.

La vie de paroisse en images



1- Une pierre s'est détachée de la voûte : intervention d'urgence !



2- Les 22 baptisés de Pâques



3- Une église parfaitement astiquée pour Pâques

pontificaux une conception purement personnelle et extrêmement subversive d'une pastorale de la miséricorde. C'est la seconde fois en moins d'un an que le pape François provoque une brèche qui affaiblit le sacrement de mariage. De la part de celui qui se doit d'être le gardien du dépôt de la foi, c'est éminemment dramatique pour le salut des âmes et l'avenir de l'Église.

Comme l'écrit parfaitement M. l'abbé Gaudron dans l'article cité, « Avec son 8^e chapitre *Amoris lætitia* s'inscrit parmi les écrits apostoliques les plus déplorable de l'histoire de l'Église actuelle. » Et ce qui est le plus navrant, c'est que les réactions des autorités romaines de *sensibilité traditionnelle* face à ce document, se limitent à de brefs balbutiements pleins de circonvolutions empruntées.

Certes, la barque de Pierre prend l'eau de toute part, comme l'affirmait le Pontife précédent, mais nous sommes enracinés dans la confiance en la promesse faite par le Christ lui-même que les portes de l'Enfer ne prévaudront par contre elle. ●

► De l'anesthésie à l'euthanasie spirituelle

« Je sais que le démon joue son rôle et qu'il ne cesse de parler au cœur de ceux qu'il tient enchaînés ; je sais qu'aux fornicateurs et aux adultères qui ne se contentent point de leur épouse, il dit secrètement : "Ces péchés de la chair ne sont pas un grand mal". Ah ! contre cette insinuation perfide appelons à notre secours l'Incarnation du Christ. Le moyen employé par l'ennemi pour entraîner les chrétiens aux jouissances charnelles, c'est de leur montrer comme léger ce qui est grave, comme aimable ce qui est affreux, comme doux ce qui est amer. Mais qu'importe que Satan représente comme léger ce que le Christ nous assure être grave ? Est-ce d'ailleurs pour la première fois que le démon dit aux chrétiens : "Il n'y a pas grand mal dans ce que tu fais ? Tu pêches dans ton corps ; est-ce dans ton âme ? Les péchés de la chair s'effacent aisément, Dieu les remet facilement". —

Pourquoi s'étonner de cela ? N'est-ce pas le même artifice qu'il employa au paradis quand il disait : "Mangez et vous serez comme des dieux ; vous ne mourrez pas ?" Dieu avait dit : "Le jour où vous en mangerez, vous mourrez de mort". L'ennemi vint et dit au contraire. "Vous ne mourrez pas, mais vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des dieux (Gen. II, 17; III, 5)". On laissa de côté alors la défense de Dieu pour écouter l'insinuation du diable, et l'on reconnut combien l'une était vraie et combien l'autre était fausse. Et ensuite, je vous le demande, que servit-il à la femme de dire : "C'est le serpent qui m'a séduit ?" Cette excuse fut-elle admise ? Si elle le fut, pourquoi cette terrible condamnation qui suivit ? »

Saint Augustin dans un sermon de Pâques¹

¹ - Saint Augustin, sermon 224, vol. 7 p. 240-241

Un siècle de barbarie communiste

Par l'abbé Philippe Bourrat

Jusqu'à l'affaiblissement du communisme soviétique, au début des années 1990, dénoncer son idéologie et ses crimes était aussitôt taxé « d'anticommunisme primaire ». Cela révélait même, selon le prêt-à-penser officiel, une communauté de pensée avec les nazis, que l'on avait décrétés être les plus grands ennemis du communisme. Pour cela, on taisait la parenté idéologique des deux régimes national-socialiste et national-communiste, leur commun antisémitisme, la fraternisation des dictatures hitlérienne et stalinienne jusqu'en juin 1941, et l'on acceptait sans broncher la centaine

de millions de morts que cumulent les communismes soviétique et asiatique, pour ne parler que des principales zones de crimes génocidaires perpétrés. Les communistes focalisaient les regards sur les crimes du régime nazi pour mieux faire oublier leurs propres forfaits de l'entre-deux-guerres et ceux de l'après-guerre. L'opération réussit. La responsabilité de la plupart des médias officiels occidentaux et d'intellectuels patentés qui ont sacralisé et élevé au rang de mythe le communisme, la bienveillance et le soutien économique que bon nombre de démocraties ont accordés aux régimes marxistes-léninistes

(URSS, Chine, Cuba, Cambodge, pays d'Afrique passés au communisme) ont permis ce scandale incroyable qu'une idéologie politique, responsable des plus grands massacres de l'histoire de l'humanité, puisse durer si longtemps et avoir, encore aujourd'hui, des appuis officiels, des partis politiques se réclamant de cette pensée, des régimes encore en place, sans que les professionnels des droits de l'homme n'y trouvent vraiment à redire ou ne mobilisent les opinions publiques, comme ils savent pourtant le faire. La publication, autorisée en 1962 par Khrouchtchev, du témoignage de Sol-

jenitsyne sur la vie concentrationnaire ouvrit une brèche dans le silence complice. Bien plus tard, l'exploitation des archives d'une URSS démantelée partiellement, après la destruction du mur de Berlin, ouvrit les yeux à un certain nombre de chercheurs et d'historiens, jusque-là bienveillants ou adeptes de l'idéologie marxiste (exemple de Stéphane Courtois). La conclusion de leurs travaux a donné crédit à la dénonciation précoce mais méprisée des rares voix qui s'étaient élevées, depuis les années 1920, pour faire connaître, mais en vain, la dictature et les massacres organisés du bloc soviétique ou, plus tard, chinois.

Thierry Wolton étudie le communisme depuis quarante ans. Journaliste et essayiste, il a dénoncé l'action subversive soviétique en France, dès les années 1980, et s'est intéressé aux cas d'espionnage soviétique les plus retentissants. Son dernier ouvrage est une somme : deux volumes ont déjà paru, de plus de 1000 pages chacun. Le troisième paraîtra en 2017, à l'occasion du centenaire de la Révolution d'octobre. Exploitant les recherches de ces cinquante dernières années sur le communisme, il en démonte point par point la toxicité idéologique, le mensonge, la barbarie inscrite dans ses principes et annoncée dans ses programmes.

La genèse des régimes communistes suit un processus que l'on retrouve de façon constante dans ses diverses implantations à travers le monde : quelques intellectuels bourgeois, idéologues coupés du réel, s'emparent du pouvoir de façon violente, au nom d'un peuple qu'ils n'ont pas consulté, qu'ils méprisent et qui ne demande pas le régime qu'on lui impose. Prenant prétexte de la guerre qui favorise leurs desseins, ils imposent la lutte des classes qui déchire volontairement l'unité sociale en place, pour que la dictature s'installe à la faveur de la guerre civile imposée durablement. On nationalise les terres. La police politique réprime violemment toute forme d'opposition et programme des épurations cycliques qui maintiennent l'orthodoxie de l'esprit révolutionnaire. La peur de la mort ou des représailles sur les familles devient le meilleur moyen de domination sur une population entière. Le

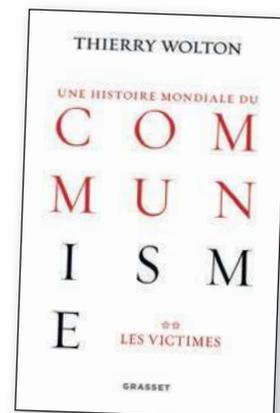
parti-État s'érige en religion séculière, dépositaire exclusif de toute transcendance, éliminant les religions auxquelles les peuples étaient attachés et exigeant le sacrifice de toute vie à son profit. Une caste de privilégiés – la nomenklatura dans le bloc de l'Est – se partage les avantages du pouvoir pour lesquels chacun est prêt à tout, pour survivre et bénéficier de ce paradis terrestre promis aux plus fidèles dévots du système.

Admiratifs de la Terreur qui a marqué la Révolution française, beaucoup de dictateurs communistes se veulent disciples des Jacobins et s'efforcent d'en appliquer les principes : les exécutions sommaires, les camps de concentration, les déportations de population, la famine comme moyen d'extermination, la loi des suspects, les faux procès, les épurations, l'incitation à la dénonciation, et jusqu'au cannibalisme pratiqué sur les victimes du régime, toute la barbarie révolutionnaire se retrouve déclinée sur les théâtres d'instauration du communisme.

L'ouvrage de Thierry Wolton fait découvrir, dans un récit fluide mais aussi terrifiant par les sujets qu'il aborde, cette idéologie mortifère, dans ses hommes et dans ses œuvres, principalement pour les pays du bloc soviétique, ceux du bloc asiatique (Chine, Cambodge, Vietnam, Corée) mais aussi à Cuba et dans quelques pays d'Afrique. La dénonciation est sans concession et l'analyse remonte à la racine des principes idéologiques de Marx et de Lénine, dont s'inspireront fidèlement tous les dictateurs communistes. Il manque seulement un regard plus juste sur la question des religions que l'auteur désigne globalement comme facteur propice à l'installation du communisme dans certains pays. Le christianisme dans les pays slaves, le bouddhisme en Chine et la pensée confucéenne dans les autres pays d'Asie, auraient forgé dans les populations des attitudes compatibles avec l'avènement de la religion séculière communiste. C'est sans doute là le point faible de l'ouvrage.

Au terme de la lecture d'un tel réquisitoire, on se dit que le devoir de mémoire devrait être invoqué pour que des

tribunaux humains jugent les crimes du communisme dont la Vierge Marie avait prédit aux enfants de Fatima les ravages dans le monde entier. Le matérialisme athée, doublé d'une haine de l'humanité, mais se présentant comme l'avènement messianique d'un paradis sur terre, est bien l'ennemi de l'Église catholique dans le monde entier, et ses formes plus diluées favorisant aujourd'hui un socialisme mondial ne doivent pas faire oublier que le remède et l'antidote surnaturels nous ont été donnés par la dévotion au Cœur immaculé de Marie, auquel la Russie doit un jour être consacrée. Ce dernier aspect n'est évidemment pas abordé par Th. Wolton, mais son ouvrage constitue désormais une référence solide dans la compréhension de l'histoire mondiale du XX^e siècle. ●



Une histoire mondiale du communisme
Thierry Wolton
Tome 1 : Les bourreaux
Grasset 2015 - 1128 pages - 39 €

Le Chardonnet

Journal de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintrnicolasduchardonnet.fr

Directeur de la publication :
Abbé Patrick de La Rocque

Maquette et mise en page :
www.topazegraphic.com

Imprimerie
Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN 2256-8492 - CPPAP N° 0316G87731

Tirage : 1300 exemplaires





Présentation des services de la paroisse : le service d'entraide

- Qu'est ce que le service d'entraide ?

Le service d'entraide existe depuis longtemps dans la paroisse grâce à Madame Bouchacourt qui en a assuré la responsabilité avec beaucoup de générosité et d'efficacité pendant de nombreuses années. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

Ce service assure une permanence les lundis, mardis et jeudis de 15h à 18h. Il y a aussi une ligne de téléphone, avec un répondeur, écouté régulièrement.

- Pourriez-vous nous raconter une après-midi du service d'entraide ?

Mardi 15h : Monsieur Paul frappe au rideau : « Bonjour Madame je suis passé hier à l'église et j'ai vu l'annonce numéro 16-0202 concernant une chambre à louer. Est-elle toujours disponible ? »

L'entraide : « Je vais appeler la propriétaire et je vous rappelle dès que possible ! Si j'ai une autre chambre à louer je vous le signalerai aussi. »

Le téléphone sonne : Madame Pierre demande un rendez-vous pour se présenter et mettre une annonce pour donner des cours de français et latin à des élèves de collège ou lycée.

15h20 : Madame André arrive dans le bureau : « Bonjour Madame, vous êtes Mme Bouchacourt ? »

L'entraide : « Non, elle a quitté l'entraide depuis quelques mois, que puis-je faire pour vous ? »

- « Je dois déménager bientôt à Paris. J'attends mon 4^e enfant et j'ai plusieurs renseignements à vous demander : y a-t-il dans Paris une bonne école catholique ? Et avez-vous des offres de logement pour des familles comme la nôtre ? »

L'entraide : « Oui Madame, Saint-Nicolas a une excellente école paroissiale au cœur de Paris. Je vous donne le numéro de téléphone de l'école Saint-Louis. En ce qui concerne le logement, nous allons mettre sur le tableau une demande de logement. Nous avons parfois des paroissiens qui quittent Paris et s'adressent à nous pour céder leur appartement. »

- « Je vous remercie. Est-il possible aussi de trouver une jeune fille sérieuse qui viendrait faire travailler mes enfants le soir au moment de la naissance de mon bébé ? »

L'entraide : « Une jeune fille est venue dernièrement proposer de garder des enfants le soir. Voici ses coordonnées. »

- « C'est merveilleux ! Peu d'églises à ma connaissance proposent un service aussi complet. »

L'entraide : « Oui c'est vrai. Mais cela nous réserve parfois des demandes surprenantes ou des visites originales... »

Le téléphone sonne à nouveau.

16h00 : Mme Jacques : « Bonjour Madame, je viens de vider l'appartement de mes parents décédés récemment et j'ai

beaucoup de livres et de vêtements à donner à Saint-Nicolas. Serait-il possible d'avoir de l'aide pour ce déménagement ? »

L'entraide : « bien sûr Madame, je vous propose de contacter la troupe scout de la paroisse. Elle pourrait sans doute venir vous aider une matinée. »

- « C'est une bonne idée. Merci je vais les appeler. »

Petite pause café avec les dames de l'ouvrier à côté et... le téléphone sonne à nouveau !

Monsieur Thomas : « Je suis paroissien, je viens de la part de l'abbé de La Rocque, je suis artisan plombier. Je voudrais mettre une annonce pour proposer mes services car je ne travaille qu'à mi-temps et je souhaiterais compléter. »

L'entraide : « Je mets une annonce, je connais des personnes qui seront intéressées par votre offre. »

16h30 : Madame Jude arrive : « Bonjour Madame, je suis entrée dans cette église un peu par hasard dimanche dernier pendant une messe. Je ne suis pas pratiquante mais je suis baptisée. J'aime beaucoup la musique et j'ai été émerveillée par les chants, par la chorale. Je suis restée un long moment. Je reviens aujourd'hui, désireuse de rencontrer quelqu'un et de pouvoir parler. »

L'entraide : « je suis heureuse de faire votre connaissance. Que diriez-vous de rencontrer un prêtre de la paroisse ? Il pourrait aussi vous présenter le chef de chœur. »

- « Merci beaucoup. Cela m'intéresse. Cette église me plaît et je ressens le besoin de connaître ma religion. »

Un dernier coup de fil nous interrompt :

- « bonjour Madame, avez vous une association paroissiale qui s'occuperait d'une personne seule avec peu de ressources ?

L'entraide : « oui, voici le numéro de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul très active à Saint-Nicolas. »

17h45 : Madame Simon attend dans la pièce à côté puis entre à la sortie de Madame Jude :

- « Bonjour Madame, j'étais venue voir Mme Bouchacourt ici il y a 5ans. Elle m'a aidée à trouver des personnes de confiance pour s'occuper de mes parents âgés. Elle m'a bien soutenue dans toutes mes difficultés. Maintenant j'ai un peu de temps et je vous propose mon aide pour le service d'entraide. »

L'entraide : « Quelle bonne nouvelle ! Merci beaucoup. »

N'hésitez pas à faire appel à nous pour tous vos problèmes. N'hésitez pas à proposer vos services pour la rentrée prochaine. Merci ! ●

Les membres de l'Entraide

▶ Activités de la paroisse

Dimanche 1^{er} mai

- ♦ Marché de printemps sur le parvis, organisé au profit de la restauration du sanctuaire de Fonpeyrine, dans le Périgord.
- ♦ 17h 45 : concert spirituel d'orgue, donné par M. Olivier Salandini, avec des œuvres de Hændel, Bach, Escaich, Durufléé, Mendelssohn

Lundi 2 mai

- ♦ À 19h15, réunion du Tiers-Ordre de Saint-François en salle Saint-Paul
- ♦ À 19h30, à l'Institut universitaire Saint-Pie X, 6^e conférence du cycle biblique donnée par M. l'abbé Puga sur "Les trois premiers chapitres de la Genèse"
- ♦ À 20h00, conférence en salle des catéchismes de M. Pierre Farid, ancien imam baptisé à Saint-Nicolas du Chardonnet, sur "le Jihad et l'islam"

Mardi 3 mai

- ♦ 19h30 : réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul
- ♦ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 4 mai

- ♦ 17h45 : 1^{ères} vêpres de l'Ascension
- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants (vigile de l'Ascension)

Jeudi 5 mai

- ♦ Ascension - fête d'obligation, horaires du dimanche
- ♦ Pas de cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 6 mai

- ♦ 9h00 : messe de l'école Saint-Louis
- ♦ Après la messe de 12h15, exposition du TSS jusqu'au lendemain 7h00
- ♦ de 18h30 à 20h30 : consultations notariales gratuites
- ♦ 18h30 : messe chantée votive du Sacré-Cœur

Samedi 7 mai

- ♦ Pas de cours de catéchisme pour adultes
- ♦ Reprise des cours de catéchisme pour les enfants
- ♦ 15h00 : baptême de Alisia Abeli et de Léa Sase (enfants du catéchisme)
- ♦ 16h00 : messe des catéchismes
- ♦ 18h00 : chapelet
- ♦ 18h30 : messe chantée votive du Cœur Immaculé de Marie

Dimanche 8 mai

- ♦ À 10h30 et 18h30, solennité de Ste Jeanne d'Arc
- ♦ À toutes les messes, quête au profit de l'école Saint-Jean Bosco de Marlieux
- ♦ Vente de vin au profit du fond d'entraide du pèlerinage de Pentecôte

Lundi 9 mai

- ♦ À partir de 18h30, réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
- ♦ À 19h30 à l'Institut Saint-Pie X, conférence de M. l'abbé Gleize sur "Le beau, spendeur du vrai ?"
- ♦ À 20h00, réunion des étudiants de l'ENS

Mardi 10 mai

- ♦ 20h00 : réunion de la cellule Civitas en salle Saint Germain

Mercredi 11 mai

- ♦ 15h00 à 17h00, réunion de la Croisade Eucharistique à la Rue Gerbert
- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants (saint Philippe et saint Jacques)
- ♦ 20h00 : réunion du Cercle Saint-Louis en salle des catéchismes

Jeudi 12 mai

- ♦ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

14, 15 et 16 mai : pèlerinage de Pentecôte

Samedi 14 mai

- ♦ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ♦ Pas de cours de catéchisme pour enfants en raison du pèlerinage
- ♦ 15h00 : baptême de Camille Puga
- ♦ 17h00 : baptême d'adulte de Jean-Baptiste Benhassime
- ♦ 18h30 : messe chantée de la vigile de la Pentecôte

Lundi 16 mai

- ♦ 18h30 : messe lue avec orgue

Mardi 17 mai

- ♦ 18h30 : messe lue avec orgue
- ♦ 19h30 : réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul
- ♦ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 18 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants

Jeudi 19 mai

- ♦ 18h30 : messe lue avec orgue
- ♦ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 20 mai

- ♦ de 18h00 à 20h00 : consultations juridiques gratuites
- ♦ 18h30 : messe chantée des Quatre-Temps de Pentecôte

Samedi 21 mai

- ♦ 9h00 à 17h00 : récollection préparatoire à la confirmation - enfants (salle des catéchismes)
- ♦ 10h00 à 13h00 : récollection préparatoire à la confirmation - adultes (crypte)
- ♦ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ♦ 14h30 : chapelet organisé par SOS Tout-Petits au croisement du bd du Montparnasse et de l'Avenue de l'Observatoire
- ♦ 18h30 : messe chantée des Quatre-Temps de Pentecôte
- ♦ Concert à 20h00 : le Requiem de Fauré, interprété par le chœur des enfants du Cours Saint-Thomas d'Aquin de Romagne

Dimanche 22 mai

- ♦ De 9h00 à 12h30, ouverture de la bibliothèque paroissiale en salle des catéchismes
- ♦ 10h30 : messe pontificale, célébrée par S. Exc. Mgr Tissier de Mallerais

- ♦ 16h00 : cérémonie de confirmations - pas de Vêpres ni de Salut du TSS

Mardi 24 mai

- ♦ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 25 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants
- ♦ 20h00 : réunion du Cercle Saint Louis et des jeunes pros en salle des catéchismes avec une conférence de M. l'abbé de La Rocque sur "la praxis subversive du modernisme"

Jeudi 26 mai

- ♦ 18h30 : messe chantée du Très Saint Sacrement (Fête-Dieu)
- ♦ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Samedi 28 mai

- ♦ de 9h00 à 17h00 : récollection préparatoire aux 1^{ères} communions
- ♦ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ♦ 18h30 : messe lue avec orgue (fête de saint Germain)

Dimanche 29 mai

- ♦ Solennité de la Fête Dieu : premières communions à la grand'messe de 10h30
- ♦ 16h00 : procession du TSS dans les rues de Paris

Lundi 30 mai

- ♦ 17h45 : 1^{ères} vêpres de la dédicace de N.-D. de Paris
- ♦ 18h30 : messe chantée de Ste Jeanne d'Arc

Mardi 31 mai

- ♦ 17h45 : 2^e vêpres de la dédicace de N.-D. de Paris
- ♦ 18h30 : messe chantée de la dédicace de N.-D. de Paris
- ♦ 20h00 : cours de doctrine approfondie

Mercredi 1^{er} juin

- ♦ 18h30 : messe chantée des étudiants, avec la présence officielle des autorités de Mangesh (Kurdistan Irakien) et de SOS Chrétiens d'Orient
- ♦ à l'issue, pot des Jeunes Pros en salle des catéchismes autour de nos invités irakiens

Jeudi 2 juin

- ♦ 20h00 : cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 3 juin

- ♦ 9h00 : messe de l'école Saint-Louis
- ♦ après la messe de 12h15, exposition du TSS jusqu'au lendemain 7h00
- ♦ de 18h30 à 20h30 : consultations notariales gratuites
- ♦ 18h30 : messe chantée votive du Sacré-Cœur
- ♦ 21h30 : école d'oraison pour les Jeunes Pro

Samedi 4 juin

- ♦ 13h00 : cours de catéchisme pour adultes
- ♦ 15h00 : baptême de l'enfant Chaveriat

Dimanche 5 juin

- ♦ 7h00 : messe supplémentaire pour les organisateurs de la kermesse
- ♦ de 9h00 à 18h00, kermesse paroissiale au pied de Saint-Nicolas du Chardonnet
- ♦ pas de Vêpres ni de Salut du TSS en raison de la kermesse